



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°74-2018-125

PUBLIÉ LE 12 OCTOBRE 2018

# Sommaire

## DSDEN 74

74-2018-10-12-001 - Arrêté DSDEN/SG/AA/2018-064 relatif à la subdélégation de signature de la directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie à la chef de la division de la gestion individuelle du 1er degré pour l'accomplissement de diverses tâches électorales (2 pages)

Page 3

74-2018-10-12-002 - Arrêté DSDEN/SG/AA/2018-065 relatif à la subdélégation de la directrice académique des des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie à la secrétaire générale pour l'accomplissement de diverses opérations électorales (2 pages)

Page 6

DSDEN 74

74-2018-10-12-001

Arrêté DSDEN/SG/AA/2018-064 relatif à la subdélégation de signature de la directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie à la chef de la division de la gestion individuelle du 1er degré pour l'accomplissement de diverses tâches électorales

Direction des Services Départementaux

de l'Education Nationale

de la Haute-Savoie

Secrétariat Général

Références: SG/AA

Annecy, le 12 octobre 2018

LA DIRECTRICE ACADEMIQUE  
DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE  
DIRECTRICE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX  
DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA HAUTE-SAVOIE

**ARRÊTÉ DSDEN/SG/AA/2018-0064**

**relatif à la subdélégation de signature de la directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie à la chef de la division de la gestion individuelle du 1er degré, pour l'accomplissement de diverses opérations électorales pour la désignation des commissions administratives paritaires uniques communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles**

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiées,

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes les départements et l'État,

VU le code de l'éducation et notamment les articles D 222-20, R 222-19, R 222-19-1, R 222-19-2, R 222-19-3, R 222-20-1, R 222-24, R 222-25, R 222-36-1 à R 222-36-3,

VU le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale,

VU le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,

VU le décret du 02 juillet 2018 nommant Mireille VINCENT, directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie,

VU l'arrêté rectoral SG n° 2018-54 du 03 juillet 2018 nommant Mireille VINCENT, directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie,

VU l'arrêté rectoral n°008-2018 du 04 octobre 2018 portant délégation de signature aux inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale à l'effet de représenter la directrice dans l'accomplissement de diverses opérations électorales pour la désignation des commissions administratives paritaires uniques communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles,

VU l'arrêté ministériel du 2 avril 2015 nommant Mme Marie CHAMOSSET, attachée principale de l'État, chef de la division interdépartementale de la gestion individuelle du 1<sup>er</sup> degré à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Savoie,

## ARRETE

Article 1 : Mme Mireille VINCENT, directrice académique des services de l'éducation nationale du département de la Haute-Savoie, représentant Mme la rectrice de l'académie de Grenoble, donne subdélégation de signature à Mme Marie CHAMOSSET, chef de la division de la gestion individuelle du 1<sup>er</sup> degré pour signer les récépissés de dépôt des candidatures présentées par les organisations syndicales pour l'élection des commissions administratives paritaires communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles dans le ressort du département.

Article 2 : Mme Mireille VINCENT, directrice académique des services de l'éducation nationale, du département de la Haute-Savoie, représentant Mme la rectrice de l'académie de Grenoble donne subdélégation de signature à Mme Marie CHAMOSSET, chef de la division de la gestion individuelle du 1<sup>er</sup> degré pour recueillir et vérifier les déclarations individuelles de candidatures annexées aux listes de candidats présentées par les organisations syndicales pour l'élection des commissions administratives paritaires communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles dans le ressort du département.

Article 3 : Mme Mireille VINCENT, directrice académique des services de l'éducation nationale du département de la Haute-Savoie, représentant Mme la rectrice de l'académie de Grenoble, donne subdélégation de signature à Mme Marie CHAMOSSET, chef de la division de la gestion individuelle du 1<sup>er</sup> degré pour recueillir et vérifier les candidatures présentées par les organisations syndicales pour l'élection des commissions administratives paritaires communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles dans le ressort de leur département.

Article 4 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables pour les élections professionnelles fixées du 29 novembre au 06 décembre 2018

Article 5 : Mme La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La directrice académique des services départementaux  
de l'éducation nationale de la Haute-Savoie,

Mireille VINCENT



DSDEN 74

74-2018-10-12-002

Arrêté DSDEN/SG/AA/2018-065 relatif à la subdélégation de la directrice académique des des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie à la secrétaire générale pour l'accomplissement de diverses opérations électorales

Direction des Services Départementaux  
de l'Education Nationale  
de la Haute-Savoie  
Secrétariat Général  
Références: SG / AA

Annecy, le 12 octobre 2018

LA DIRECTRICE ACADÉMIQUE DES SERVICES DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
DIRECTRICE DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE DE HAUTE-SAVOIE

**ARRÊTÉ DSDEN/SG/AA/2018 - 0065**

**relatif à la subdélégation de signature de la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale à la Secrétaire Générale pour l'accomplissement de diverses opérations électorales pour la désignation des commissions administratives paritaires uniques communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles**

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiées,

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes les départements et l'Etat,

VU le code de l'éducation et notamment les articles D 222-20, R 222-19-3, R 222-24,

VU le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale,

VU le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,

VU le décret du 02 juillet 2018 nommant Mireille VINCENT, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie,

VU l'arrêté rectoral SG n° 2018-54 du 03 juillet 2018 nommant Mireille VINCENT, directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie,

VU l'arrêté ministériel du 05 août 2014 nommant Mme Anne ACLOQUE, attachée principale de l'État, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Haute-Savoie, pour une première période de cinq ans, du 1er septembre 2014 au 31 août 2019,

## ARRETE

Article 1 : Mme Mireille VINCENT, directrice académique des services de l'éducation nationale du département de la Haute-Savoie, représentant Mme la rectrice de l'académie de Grenoble, donne subdélégation de signature à Mme Anne ACLOQUE, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie pour signer les récépissés de dépôt des candidatures présentées par les organisations syndicales pour l'élection des commissions administratives paritaires communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles dans le ressort du département.

Article 2 : Mme Mireille VINCENT, directrice académique des services de l'éducation nationale du département de la Haute-Savoie, représentant Mme la rectrice de l'académie de Grenoble donne subdélégation de signature à Mme Anne ACLOQUE, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie pour recueillir et vérifier les déclarations individuelles de candidatures annexées aux listes de candidats présentées par les organisations syndicales pour l'élection des commissions administratives paritaires communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles dans le ressort du département.

Article 3 : Mme Mireille VINCENT, directrice académique des services de l'éducation nationale du département de la Haute-Savoie, représentant Mme la rectrice de l'académie de Grenoble, donne subdélégation de signature à Mme Anne ACLOQUE, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie, pour recueillir et vérifier les candidatures présentées par les organisations syndicales pour l'élection des commissions administratives paritaires communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles dans le ressort de leur département.

Article 4 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables pour les élections professionnelles fixées du 29 novembre au 06 décembre 2018.

Article 5 : Mme La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La directrice académique des services départementaux  
de l'éducation nationale de la Haute-Savoie

Mireille VINCENT

